

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 87 (1951)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *Certificat de salaire.* — Aux membres honoraires S.P.V. — *Pour venir en aide à l'Asile d'Echichens.* — Genève: *Caisse maladie et invalidité de l'U.I.G.M.* — Neuchâtel: *Compte rendu financier.* — Convocation. Assemblée des délégués. — Fonds de stabilisation. — Ecriture. — Jura bernois: *Synode prévôtois.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: R. Michel: *L'organisation scolaire aux Pays-Bas.* — *L'Ecole suisse de Milan.* — Léon Bourgeois: *Enseignement de la composition.* — C. Gd.: *Règles préventives du skieur devant un danger d'avalanches.* — *La nature des avalanches.* — *Fiches de travail manuel: Poussin et son attelage.* — *Pour garnir la table de Pâques.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

CERTIFICAT DE SALAIRE

Quand paraîtront ces lignes, des collègues n'auront pas encore reçu leur certificat de salaire du Département de l'Instruction publique. Quelques jours de patience encore et ils pourront remplir leurs déclarations pour l'impôt.

M. C.

AMATEURS DE RADIO, A L'ÉCOUTE

Dimanche 11 mars à 20 h. 20, les ondes de notre émetteur romand lanceront dans l'espace un jeu radiophonique de nos collègues Mermoud et Ecoffey, intitulé *Place de la Joie*.

Tous les collègues qui ont eu le plaisir d'assister au spectacle représenté au Congrès se réjouissent de pouvoir entendre à nouveau les airs si frais et si spontanés que les enchantèrent en juin dernier, et tous ceux qui n'étaient pas congressistes se féliciteront de pouvoir faire connaissance avec cette musique qu'ils ont si souvent entendu vanter par leurs collègues plus heureux.

Ne manquez donc pas l'occasion qui vous est offerte dimanche soir, vous auriez trop à le regretter.

POUR VENIR EN AIDE A L'ASILE D'ECHICHENS

Le Service Civil International organise, à l'asile Pestalozzi, à Echichens, un chantier de sa manière, qui sera ouvert du 26 mars au 14 avril prochains. On y fera du défrichage, du travail de terrassier, et aussi de la couture, des raccommodages et des nettoyages de printemps. Les instituteurs et institutrices sont cordialement invités à participer à cette action. Si l'on ne peut donner trois semaines, qu'on envisage de s'engager pour une période plus courte. Le secrétariat S.C.I., Gartenhofstrasse 7, Zurich (4), fournira des renseignements supplémentaires et recevra les inscriptions.

Paul Piot.

GENÈVE**CAISSE MALADIE ET INVALIDITE
DES INSTITUTEURS GENEVOIS****RAPPORT DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 1950**

présenté à l'assemblée générale du 16 mars 1951

Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre les résultats financiers de l'exercice 1950 tels qu'ils ressortent de nos écritures et qui seront communiqués à l'Office fédéral des assurances sociales après votre approbation.

1. COMPTE DE PROFITS ET PERTES*Recettes :*

Cotisations des membres actifs	6 878.90
Finances d'entrée	43.—
Amendes statutaires	66.—
Subside fédéral	693.50
Subside cantonal	300.—
Part des assurés aux frais médicaux	1 628.45
Revenus divers	758.72
Réserves pour l'exercice courant	600.—
Total des recettes	10 968.57

Dépenses :

Honoraires des médecins	3 406.80
Factures de médicaments	1 619.—
Autres moyens curatifs	984.—
Frais de cliniques	318.40
Indemnités funéraires	600.—
Prime à l'assurance Tuberculose	419.20
Frais d'administration	459.—
Réserves pour l'exercice prochain	800.—
Total des dépenses	8 606.40
Excédent des recettes porté au Fonds social	2 362.17
Somme égale aux recettes	10 968.57

2. BILAN COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 1950*Actif :*

Solde du Compte de chèques postaux	2 923.40
Dépôt à la Caisse d'Epargne	8 266.10
Dépôt à la Caisse hypothécaire	7 269.70
Portefeuille - Titres	23 009.—
Total de l'actif	41 468.20

Passif :

Réserves pour l'exercice 1951	800.—
Fonds social, pour balance	40 668.20
Total du passif	41 468.20

Nota : Le boni de 1950 couvre ainsi le 64 % du déficit de 1949.

Sauf erreur ou omission.

Le Trésorier.

NEUCHATEL**S. P. N. — Compte rendu financier pour l'année 1950****I. Caisse générale****a) Entrées**

Cotisations centrales :

440 cotisations à Fr. 25.—	11 000.—	
7 cotisations 12.—	84.—	11 084.—
Ristournes : Ass R. C.	60.25	
Ass. acc.	102.10	162.35
Administration : part de la Caisse d'entraide		400.—
Intérêts : Titres	273.—	
Livrets d'épargne	56.35	329.35
Restitution impôt anticipé — 2 ans		243.05
Primes R. C.		618.60
Cot. extr. campagne trait.		6 555.—
Divers		384.—
Total des entrées		19 776.35

b) Sorties

Administration	1 764.—
Cotisations romandes	4 776.—
Cotisations fédération neuchâteloise fonct.	6 853.—
Assemblées	2 064.75
Délégations et réceptions	599.75
Subventions : Exposition scolaire	450.—
Congrès S.P.R.	445.—
Divers	90.—
Frais généraux	772.01
Primes R. C.	618.50
Total des sorties	18 433.01

Total des entrées 19 776.35

Total des sorties 18 433.01

Augmentation de l'actif 1 343.34

II. Caisse d'entraide

a) Entrées

29 cotisations à Fr. 5.—	145.—
Dons	20.—
Intérêts : Titres	578.90
Livrets d'épargne	134.56
Cédules de prêts	2.40
Restitution impôt anticipé — 2 ans	486.10
Total des entrées	<u>1 366.96</u>

b) Sorties

Allocation de remplacement à des collègues	2 623.50
Impôts	94.85
Frais d'achat de titres	47.25
Administration ; versement à caisse générale.	400.—
Total des sorties	<u>3 165.60</u>
Total des sorties	3 165.60
Total des entrées	<u>1 366.96</u>
Diminution de l'actif	<u>1 798.64</u>

S. E. ou O.

Ernest Bille, caissier S.P.N.

CONVOCATION. ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Samedi 17 mars 1951, à 14 h. 15, au Grand auditoire du Nouveau Collège des Terreaux

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Rapport du président.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes (Caisse centrale et Caisse d'entraide).
4. Budget 1951 et fixation de la cotisation : a) à la Caisse centrale ; b) à la Caisse d'entraide.
5. Rapports de l'Exposition scolaire permanente. Budget.
6. Nomination : a) de deux vérificateurs de comptes et deux suppléants pour la Caisse centrale et la Caisse d'entraide ; b) id. pour l'Exposition scolaire permanente.
7. Divers.

N.B. - Les présidents de section sont priés de convoquer leurs délégués. Chaque délégation de district comprend : le président de section, le suppléant au C.C., un représentant pour 50 ou fraction de 50 membres actifs. — Les délégués se muniront du présent « Bulletin ».

Comité central.

FONDS DE STABILISATION

Les augmentations de salaires que la nouvelle loi vous octroie ne vous seront pas versées tout de suite intégralement. Voici pourquoi :

En vertu de l'art. 46 de la loi votée le 25 février, nous devons verser au fonds de stabilisation :

- a) à **titre permanent** : le 4 % de l'augmentation ;
- b) en plus, **mais en 1951 seulement**, le 50 % de l'augmentation.

Ce ne sont pas là les termes mêmes de la loi mais leur interprétation en réponse aux demandes formulées par de nombreux collègues. Ces dispositions légales, pas très explicites, ont troublé certains d'entre nous. Les précisions que nous vous apportons dans cet article proviennent d'une source tout à fait autorisée. Nous ne savons si l'Etat opérera les retenues à raison de 100 % (exactement 104) pendant le premier semestre de 1951, ou de 50 % (54) durant toute l'année.

Vous patienterez donc encore, chers collègues, avant de voir votre manne définitivement accrue. Assaisonnez-la encore pendant quelque temps d'illusions. L'Etat est si prévoyant. Dans sa sagesse n'a-t-il pas jugé que la réalité trop brutale d'une amélioration pourrait nous être néfaste ? N'avons-nous pas déjà souvent mis à l'épreuve, par nécessité, la bonne philosophie de ce proverbe : « Tout vient à point à qui sait attendre ». Depuis longtemps ces mots-là flottent à notre enseigne.

W. G.

ECRITURE

On se souvient de la récente intervention d'un député au Grand Conseil contre la méthode d'écriture en usage dans nos écoles primaires. Cette critique a trouvé sa suite dans un débat en Commission scolaire au Locle. Cette autorité en effet, a prié M. Jeanneret, inspecteur, d'exposer la question. Après avoir fait l'histoire de l'écriture au travers des âges, M. Jeanneret montra les bonnes raisons qui avaient conduit à l'abandon de l'anglaise.

Les remarques des commissaires ont attaqué davantage la méthode que le genre d'écriture. On se plaignit surtout de l'évolution trop fragmentée de la script en écriture liée. On constate que certains automatismes s'acquièrent et deviennent quasi définitifs parce qu'ils ont été exercés trop longtemps. C'est bien ce que le Corps enseignant en général a souvent exprimé en même temps qu'il déplorait le changement trop fréquent des principes de cet enseignement au cours de la scolarité. Personne ne demande le retour à l'anglaise, c'est entendu, mais chacun souhaite l'acquisition plus hâtive d'un genre bien défini, soit le maintien moins prolongé de l'écriture en lettres détachées.

M. Butikofer, directeur, comprend que certains maîtres aient été indisposés pendant cette trop longue période d'expérimentation, de tâtonnements, et ne s'étonne pas qu'ils n'aient apporté aucun enthousiasme à cette besogne.

Voilà donc un échange de vues qui, espérons-le, aura une utile répercussion.

W. G.

JURA BERNOIS

SYNODE PREVOTOIS

Le corps enseignant du district de Moutier a tenu son synode d'hiver à Courrendlin, le 3 mars. Quelque 65 collègues y prirent part. Après la partie administrative rapidement liquidée — protocole, démissions, admissions, comptes, amendes aux membres irréguliers, nouvelles estimations des prestations en nature, loi sur les traitements, assurance, prochaine rencontre — nous eûmes le plus grand intérêt à entendre un exposé enthousiaste de notre collègue Perrot, de Grandval, sur ce thème : « Essai de modernisation des méthodes dans l'école publique. » En réalité, ce fut plus qu'un exposé, mais un film vivant des outils qu'il utilise dans sa classe et des résultats qu'il obtient. Nous n'en voulons pour preuve que les équipes venues de Grandval pour composer, imprimer, modeler, graver, réciter, mimer ; chaque participant put se convaincre de visu que l'école moderne devient alors vie et création, plaisir et joie, et non pas une sorte « d'épouvantail » juste bon pour les jeunes qui ont encore la flamme sacrée. Quand nos classes disposeront des outils modernes — comme dans l'industrie, l'artisanat et l'agriculture — on pourra certainement travailler avec un meilleur rendement.

Perrot résume sa pensée, pour l'école jurassienne, dans l'étude par nos sections et la S.P.J., des 6 points suivants :

1. Création de groupes de travail pour l'élaboration de fiches.
2. Création d'un centre de renseignements et de documentation.
3. Création de classes expérimentales.
4. Revision des moyens d'enseignement d'entente avec la commission qui s'en occupe.
5. Efforts en vue de faire aboutir la motion Kohler relative à l'introduction obligatoire des travaux manuels à l'école.
6. Efforts pour soutenir le postulat Landry relatif au cinéma scolaire.

Voilà, pour la S.P.J., du pain de plus sur la planche ! Merci à Perrot d'avoir présenté sa méthode, ses outils, ses équipes, ses résultats. Les participants en ont été vivement intéressés et stimulés. Nos lecteurs jurassiens trouveront plus de détails au sujet de ce brillant travail dans l'Ecole Bernoise.

Il appartient enfin à M. l'Inspecteur Berberat de rappeler que les cadres existent déjà pour unir nos forces dans la voie des réformes : c'est la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire ; à notre collègue Cramatte, invité par le Comité de section, de lancer un appel à la collaboration tout en présentant les appareils de physique qu'il emploie dans sa classe ; à notre ami Sauvain, notre hôte également, de présenter avec la compétence que nous lui connaissons divers moyens de projections.

Qui souhaitait un jour des cours de perfectionnement de durée limitée, mais pratiques ? Nous en avons vécu un magnifique.

H. R.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

Un exemple de « pluralisme scolaire »

L'ORGANISATION SCOLAIRE AUX PAYS-BAS

L'article 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, après avoir proclamé que « toute personne a droit à l'éducation », précise que « l'enseignement élémentaire est obligatoire » et que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ».

La limitation de liberté que constitue l'obligation de l'instruction élémentaire ne soulève plus aucune objection aujourd'hui. Par contre, l'interprétation à donner à ce qu'on a appelé « le droit des parents », se révèle une source de graves conflits qui prennent actuellement un caractère aigu dans plusieurs pays et ne sont pas sans éveiller certains échos jusque chez nous.

Il y a d'une part les tenants de l'école d'Etat, obligatoire pour tous, contrôlée et administrée entièrement par l'Etat qui lui fixe ses buts, son idéologie, son organisation, ses programmes et en assume tous les frais. C'est en particulier le cas dans les Démocraties populaires.

A l'autre extrémité du mouvement, on trouve les champions du « droit des parents » qui réclament l'institution d'une école libre, c'est-à-dire d'un régime scolaire dont l'Etat assure le financement, mais dont l'orientation religieuse ou philosophique est du ressort de communautés de parents librement constituées.

Entre ces deux positions on trouve tout une gamme de systèmes qui répondent aux traditions et aux circonstances particulières des diverses nations et réalisent tant bien que mal ce qu'on est convenu d'appeler la paix scolaire.

Actuellement, une offensive de grand style est menée dans plusieurs pays, surtout par les milieux catholiques, en faveur de l'école libre — lisez école confessionnelle — au nom du « droit des parents ». En France, nos collègues soutiennent une lutte acharnée pour la défense de l'école laïque, école officielle de la République, ouverte à tous, neutre du point de vue religieux et politique, seule en mesure, à leur avis, d'assurer l'union de tous les Français, et s'élèvent contre la tendance qui se précise au sein du gouvernement d'accorder des subsides financiers en faveur des écoles confessionnelles.

Dans plusieurs Länder de l'Allemagne occidentale, une loi récente accorde aux écoles confessionnelles le statut et les droits de l'école officielle, malgré l'opposition de la majorité du corps enseignant.

Un peu partout, on entend parler de « pluralisme scolaire » par quoi l'on désigne ce système particulier qui, pour satisfaire au droit des parents et sous prétexte de sauvegarder leur liberté (il n'est pas question de la liberté des enfants), éparpille l'effort scolaire de la nation entre les diverses idéologies religieuses ou philosophiques.

Or, les Pays-Bas nous offrent un exemple extrêmement frappant d'un tel système scolaire et il me paraît intéressant de le décrire briè-

vement, sans d'ailleurs porter à son sujet un jugement de valeur, laissant au lecteur le soin d'imaginer ce que son application signifierait chez nous et en me bornant à parler de l'école primaire.

Les principes :

1. La Constitution néerlandaise proclame la liberté de l'enseignement et le droit des parents à choisir le genre d'école qui leur convient pour l'éducation de leurs enfants. Le Gouvernement favorise, à côté de l'école publique, la création d'écoles libres répondant aux vœux des parents quant à l'orientation religieuse ou philosophique de l'enseignement. A cet effet, il garantit des subsides qui couvrent le plus souvent la totalité des dépenses entraînées par les dites écoles. Celles-ci doivent d'ailleurs satisfaire aux conditions officielles concernant les bâtiments, les programmes, la qualification du corps enseignant, prescriptions qui sont les mêmes que pour les écoles publiques.

Il n'existe pas d'organisme national dirigeant les affaires scolaires. La plus large liberté est laissée aux directions des écoles émanant soit des autorités locales pour l'école publique, soit d'associations privées pour les écoles libres. Le Ministre de l'éducation et ses fonctionnaires veillent simplement à l'application des règles prescrites pour l'obtention des subsides et s'interdisent d'émettre des directives d'ordre pédagogique.

Le Gouvernement n'intervient pas dans la nomination des maîtres de l'école libre, mais exige qu'ils satisfassent aux prescriptions officielles concernant leur moralité et leur préparation professionnelle.

Si un inspecteur scolaire — dépendant du Ministre de l'éducation — juge que l'enseignement donné dans une école libre est nettement insuffisant, le cas est soumis au Conseil de l'enseignement, organisme indépendant du Ministre, qui statuera souverainement. L'école libre qui refuserait de se soumettre aux avis de ce comité se verrait privée de subsides officiels.

2. **Obligation scolaire.** Elle s'étend sur 8 années et débute à 7 ans. Durant 6 ans, l'élève suit une école primaire puis passe soit dans l'enseignement secondaire, soit à l'école primaire supérieure, soit dans un cours primaire complémentaire de deux ans. 65% des élèves poursuivent leur instruction dans un établissement scolaire après avoir accompli leurs 8 ans d'école obligatoire.

3. L'enseignement primaire :

a) **Ecole publique :** L'école publique est neutre du point de vue religieux. L'enseignement de la religion y est donné, durant les heures normales de classe, par des ecclésiastiques. Les élèves sont libres d'y assister ou non.

Toute commune où 12 enfants au moins désirent fréquenter l'école publique doit créer une classe à cet effet.

L'école publique est dirigée par les autorités communales qui nomment les maîtres après consultation de l'inspecteur scolaire.

Le programme est élaboré par le maire et ses adjoints et soumis à l'approbation de l'inspecteur.

Le traitement des maîtres est payé par l'Etat qui fixe le barème des salaires du corps enseignant pour l'ensemble du pays. Par contre, les dépenses de construction des bâtiments et les frais d'exploitation sont à la charge des communes.

4. L'enseignement libre : La loi de 1920 a institué l'égalisation financière entre l'école publique et l'école libre.

Pour fonder une école libre, il suffit qu'un groupement de parents annonce au moins 125 élèves pour les localités de plus de 100 000 habitants, et au moins 50 ailleurs. Le Ministre peut autoriser des chiffres d'élèves moins élevés quand les circonstances justifient cette mesure (régions peu peuplées).

La condition du nombre d'élèves étant remplie, l'association qui a présenté la demande reçoit **automatiquement** de la commune les fonds nécessaires à la construction du bâtiment scolaire, moyennant le versement d'une caution se montant au 15 % des dépenses budgétées.

Si le programme déterminant le contenu de l'enseignement et la répartition du temps entre les branches enseignées doit être approuvé par l'Etat, par contre l'Association qui a créé l'école peut à son gré ajouter des disciplines se rapportant à l'orientation confessionnelle de l'enseignement.

Les maîtres doivent posséder des diplômes équivalents à ceux de leurs collègues de l'école publique et ils reçoivent de l'Etat les mêmes traitements. Ils sont nommés par les représentants de l'Association fondatrice de l'école.

Les frais d'exploitation et le matériel scolaire sont à la charge des communes qui versent à cet effet un subside par élève équivalent à celui payé pour les écoles publiques. Le Ministre peut même accorder des compléments en faveur des écoles libres très petites.

Les parents payent de leur côté, aussi bien à l'école publique qu'à l'école libre, une petite contribution calculée sur leur revenu.

5. Conséquences du système sur la répartition des écoles :

<i>Ecoles</i>	<i>Nombre</i>	<i>Personnel enseignant</i>	<i>Elèves</i>
Publiques	2 323	9 412	313 745
Protestantes	1 916	9 366	317 067
Catholiques	2 422	13 929	501 639
Libres non confessionnelles	144	825	22 430
Totaux	6 805	33 532	1 154 871

6. L'enseignement primaire supérieur est destiné aux élèves qui ont accompli avec succès leur 6e classe primaire et ne fréquentent pas une école secondaire. Les maîtres doivent posséder un brevet spécial. On enseigne dans ces écoles, outre les branches déjà pratiquées à l'école primaire, le français, l'anglais, l'allemand, les mathématiques et les connaissances commerciales. Les élèves peuvent, suivant leurs dispositions, choisir entre l'enseignement des langues ou celui des sciences.

La répartition des classes entre l'enseignement public et l'enseignement libre est proportionnellement la même que pour l'école primaire.

7. Ecoles normales :

Elles sont au nombre de 89 : 22 écoles d'Etat, 3 communales, 64 libres.

Les études durent 4 ans. On peut y être admis soit en subissant un examen, soit en présentant un certificat de sortie d'une école primaire supérieure ou d'une école secondaire. Les élèves sortant de primaire supérieure entrent en 1^{re} année, les porteurs du baccalauréat en 3^e.

En 1948, 2251 maîtres primaires ont été formés dans les Ecoles normales publiques, 2413 dans une Ecole protestante, 3677 dans une E. N. catholique et 107 dans une E. N. libre non confessionnelle.

Conclusion : Ce bref aperçu nous permet de saisir ce que signifie l'application du « pluralisme scolaire » aux Pays-Bas, dont l'exemple est loué par les défenseurs de l'école libre et du droit des parents et vivement critiqué par les amis de l'école laïque, seule école officielle subventionnée par l'Etat.

Les premiers y voient une excellente application de la liberté de l'enseignement dans le cadre de l'instruction obligatoire, un gage de paix scolaire, un système propre à encourager la plus saine émulation pédagogique.

Les autres, au contraire, reprochent au système une néfaste dispersion de l'effort financier national sur le plan scolaire qui peut aboutir à entraver le développement normal de l'institution, l'embrigadement de l'enfance dans le conflit des idéologies au mépris de sa liberté, et de l'esprit de tolérance réciproque qui doit servir de fondement à l'unité nationale, la concurrence par tous les moyens, y compris les moins louables, dans la chasse aux élèves pour obtenir la création ou le maintien d'une école libre, le défaut d'une formation de base commune des citoyens séparés en clans hostiles dès l'enfance.

Notre pays a su trouver, dans l'application souple par les cantons, de l'article 27 de la Constitution fédérale¹ qui institue l'enseignement primaire obligatoire, gratuit, respectueux des convictions de chacun, placé sous le seul contrôle officiel, une solution sage au problème scolaire qui l'a jusqu'ici préservé des luttes stériles dont l'enfance est la première à pâtir. Il nous appartient de demeurer vigilants pour que cet heureux équilibre ne soit pas rompu.

R. Michel.

N. B. L'article 277 du Code civil suisse dit :

« Les père et mère disposent de l'éducation religieuse de l'enfant.
» Sont nulles toutes conventions qui limiteraient leur liberté à cet égard.
» L'enfant âgé de seize ans révolus a le droit de choisir lui-même sa confession. »

Constitution fédérale, art. 27.

... « Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. »

L'ECOLE SUISSE DE MILAN

La Colonie Suisse de Milan dispose d'une école excellente qui permet à ses enfants d'y acquérir une solide instruction. Cette école est le fruit du dévouement constant, de la large compréhension, de la générosité de nos compatriotes. N'est-ce pas prouvé le profond attachement à notre petit pays que d'avoir fondé un bon établissement d'instruction où règne l'esprit suisse ? Les années écoulées à l'étranger pendant la guerre nous ont permis d'apprécier toute la valeur et toute l'importance d'une école suisse.

Notre école fondée en 1919 succéda à l'Ecole internationale des familles protestantes instituée en 1860 par un pasteur alsacien et fréquentée à cette époque par 3 enfants : un Allemand, un Suisse et un Italien. Plus tard, les élèves furent Suisses et Allemands. De 1868-1904, la direction de cette jeune pépinière confiée à un Bernois, M. Stauffer, donna à l'école une nouvelle orientation. Le président de l'école était alors allemand et le corps enseignant comprenait des maîtres allemands, suisses et italiens. A la mort de M. Stauffer, un Allemand dirigea l'établissement pendant 10 ans ; le programme fut calqué sur celui des écoles allemandes. Cette transformation préoccupait amèrement les nombreuses familles suisses de Milan.

Des circonstances pénibles favorisèrent le renouvellement de l'école. Ce fut l'entrée de l'Italie dans le 1er conflit mondial. Les Allemands durent quitter le pays. L'école bien réduite se maintient pendant cette période douloureuse malgré les grands risques courus. En 1919, nos compatriotes soucieux d'instruire et d'éduquer leurs enfants selon l'esprit suisse recueillant les épaves du passé décidèrent de fonder l'Ecole Suisse actuelle. L'élan de la Colonie fut admirable ; l'argent nécessaire fut généreusement offert pour atteindre ce noble but. Toute l'organisation de l'école fut remaniée et basée sur l'esprit suisse qui la distingue profondément des écoles italiennes et qui lui confère sa valeur.

Nous avons un conseil d'Ecole qui se charge de l'administration. Huit Suisses et cinq Italiens forment le corps enseignant. La langue principale de l'école est l'allemand. Notre établissement comprend une classe enfantine, 4 classes primaires et cinq secondaires. L'allemand et l'italien sont enseignés déjà à l'école enfantine ; de la 1re à la 4e classe le nombre des leçons d'allemand est à peu près le même que celui des leçons d'italien ; l'arithmétique est aussi enseignée en allemand. A partir de la 5e classe, l'allemand devient la langue fondamentale pour toutes les branches ; l'italien est approfondi, l'étude du français commence alors. Dès la 6e, le latin est facultatif pour les élèves qui continueront leurs études dans les écoles suisses ou italiennes. En 7e l'anglais est aussi facultatif. A la fin de la 9e année scolaire, un écolier a étudié l'allemand et l'italien pendant 9 ans, le français 5 ans, le latin 4 ans et l'anglais 3 ans. Ajoutons les mathématiques, l'histoire, l'histoire naturelle, le dessin, le chant, la gymnastique, le travail manuel pour les filles et les garçons et on comprendra que la tâche de notre jeunesse est parfois très ardue.

Le maximum des heures pour un élève qui suit toutes les branches

est de 36, y compris une heure de religion. Cette leçon est donnée aux catholiques par un prêtre choisi par la curie ; le pasteur de la communauté est à la disposition des protestants.

Notre programme s'adapte aux exigences futures des diverses écoles que fréquenteront nos élèves soit en Suisse alémanique, en Suisse romande ou en Italie (école de commerce, gymnase, etc.)

L'effectif des élèves est de 376 : 183 Suisses, 43 dont la mère est Suisse, 150 Italiens, 43 élèves appartiennent à dix autres nations.

Depuis 1939, nous disposons d'un des plus beaux édifices scolaires d'Italie, comprenant 11 classes spacieuses, une grande halle de gymnastique, une salle de chant, une salle de physique, un vaste laboratoire, un réfectoire dont une cuisine bien aménagée. En août 1943, quatre bombes brisantes endommagèrent sérieusement le bâtiment, mais un mois plus tard la reconstruction était entreprise et achevée rapidement. A la fin des hostilités, l'école ouvrait ses portes à une foule d'enfants heureux de revoir leurs compagnons. Les nombreux amis de l'école et de la Colonie contribuèrent par leurs largesses à l'œuvre de restauration.

Comment l'école peut-elle se maintenir ? D'abord par les écolages qui aujourd'hui sont assez élevés. La contribution des nombreuses personnes dévouées à la cause de l'école est toujours très remarquable et digne d'éloges.

Puis la Confédération alloue une indemnité proportionnellement au nombre des maîtres et des élèves suisses qui paient ainsi un écolage inférieur en comparaison à celui des autres écoliers. Le Fonds-Pestalozzi accorde une subvention aux élèves moins aisés.

C'est à juste titre que les Suisses de Milan sont fiers de leur magnifique institution où leurs enfants vivent en parfaite harmonie avec leurs camarades étrangers sous l'égide de l'esprit suisse.

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

Lignes de force pour trois exemples de sujets à développer plus ou moins intensément suivant les âges.

Drôle de titre, n'est-ce pas ? Mais dire tout ce que nous savons sur un sujet de composition est insipide. Ce qui importe le plus, c'est la vie, la force, le mouvement, les idées. C'est aussi la correction, l'individualité de la forme, sa décision, sa légèreté, sa perfection orthographique.

Il est aisé d'obtenir de bons résultats dans une classe à la condition d'y vouer des efforts suivis et, dirons-nous, journaliers, surtout aux débuts. Les maîtres y pourront trouver du plaisir et, après quelque expérience, un soulagement dans le travail fastidieux de la correction.

Loin de nous l'idée d'imposer des plans aux enfants ! Notre conseil est de leur faire trouver une ligne générale pour le développement d'un sujet, les mettant en garde contre les écarts dans les détails, le superflu, les clichés, les idées toutes faites.

Voici donc trouvée l'explication du titre et la justification des trois exemples ci-après.

1er sujet :

La pluie (sujet maussade au premier abord)

En quatre brefs tableautins pouvant être réunis en un tout.

La pluie de bourrasque

a) A travers les vitres je vois la pluie chassée par un vent violent. Des milliers de flèches couleur de glace passent horizontalement. Aux plus fortes rafales, on dirait une fumée. Entre ces déchainements, à travers le jour blafard, on voit les feuillages échevelés suivre le mouvement. Les passants, surpris par le gros temps fuient comme emportés, les habits collés au corps, ou luttent avec peine contre la bourrasque.

L'averse

b) Il pleut en trombe ; des paquets d'eau claquent sur la chaussée et les tuiles des toits. Les chéneaux débitent bruyamment, des ruisseaux courent au bord des chemins et suivent les sentiers du jardin. Les branches des arbres ploient vers le sol, et les passants, comme accablés, se réfugient n'importe où. L'averse passée, les toits et les rues brillent comme des choses bien lavées.

La pluie maussade

Elle est bête cette pluie. Le terrain, depuis des jours imprégné, n'en veut plus. Et pourtant elle tombe, tombe toujours, inlassable, sans force, sans conviction, sans utilité apparente.

Les paysans sont réfugiés au fond de leurs granges pour les battages d'automne et la mise en paquet du tabac.

Il fait sombre. Seuls les corbeaux donnent une vie à cette grisaille. Ce soir, par troupes nombreuses et croassantes, ils mènent leurs savantes manœuvres au-dessus de la vallée jusqu'au moment où ils iront peupler le dôme des vieux noyers ou s'aligner sur le long faite du château.

La pluie de fin d'averse

Une fine pluie tombe doucement vers la fin de l'après-midi d'été. Elle paraît joyeuse dans les rayons du soleil déclinant qui joue à travers les myriades de gouttelettes, donne vie aux insectes brillants et aux papillons moirés. A l'horizon de l'est s'illumine le bel arc-en-ciel, majestueuse vision de la nature tranquillisée.

2e sujet :

Le corbeau : un froussard

(Egalement en tableautins qui croquent l'oiseau à des moments où apparaissent les signes du caractère froussard.)

Au labour. Il pioche ardemment, mais ne s'approche jamais du travailleur. Entre tous les coups de bec, il surveille les abords ; au moindre signe suspect, ses ailes dessinent le mouvement d'envol et ses pattes sont tendues pour le petit saut qui permettra à ses ailes puissantes et lourdes, au reflet métallique, de s'étendre pour le poser à petite distance.

b) Il a repéré un détritrus au bord de la rigole près de la maison. La faim et la voracité l'aiguillonnent, mais ses craintes n'en finissent pas, et les traces sur la neige voisine disent toutes ses hésitations, ses timides avances et ses reculs précipités. Puis il cueille le moment favorable et repart précipitamment avec quelque chose de lourd qui pend au bec.

c) Il poursuit volontiers le bon oiseau. Mais en bande seulement ; s'il reste seul, c'est que l'ennemi est en retraite et qu'on peut le laisser.

Ces batailles ne sont pas meurtrières, mais elles témoignent d'une habileté tactique dictée peut-être par la crainte. La bande accompagne et entoure le rapace à distance respectueuse ; tour à tour, de gauche et de droite, quelques corbeaux cinglent sur l'épervier pour le piquer à l'épaule.

Réussissent-ils ? Font-ils semblant ? Quoi qu'il en soit, l'épervier n'en a cure : un coup d'aile presque imperceptible détourne la menace, et il s'éloigne de son vol indifférent vers la haute futaie.

3e sujet :

La pelle du terrassier

J'ai observé le terrassier ; il fouillait profondément pour réparer une conduite de fontaine.

Son outil jouait dans ses mains noueuses qui le maniaient avec dextérité, on aurait pu croire sans peine tant il avait fait sienne cette pelle habile à tous les travaux.

Elle était élargie en cuvette peu profonde aux deux côtés convexes et tranchants. Le collet était redressé et le manche lisse, avant de se retourner en arrière, continuait un peu cette direction.

Le terrassier pouvait faire aisément, élégamment même, tous les mouvements et tous les services ; avec les côtés, il tranchait la terre ; avec la pointe qu'il enfonçait toute droite en repoussant le manche en avant, s'aidant du pied, il descellait les pierres qu'il soulevait en faisant incliner l'outil en arrière ; il prenait de lourdes pelletées qu'il faisait voler au dehors, très haut, en une poussée avec le manche qui glissait dans ses mains ; puis, la terre enlevée, il égalisait le fond de la tranchée en poussant et en retirant l'outil par le bout du manche jusqu'à ce que le fer eût égalisé le fond du coulisseau.

Alors le terrassier se reposait un moment, me regardait d'un bon sourire content et me disait les secrets du travail qu'on aime et qu'on fait aisément.

Lecteurs qui aurez bien voulu nous suivre jusqu'ici, vous aurez reconnu dans ces essais un souci de trouver une ligne vivante pour des sujets de rédaction. Ils sont basés sur l'observation attentive et peuvent s'étendre à de multiples exercices.

Quant à la technique, nous ne vous ferons pas l'impolitesse de vous en conseiller une, à vous qui êtes en plein dans la mêlée. Cependant, le travail sera rendu plus aisé s'il est réparti sur plusieurs jours et composé au fur et à mesure sur feuilles volantes, corrigées également jour après jour. La rédaction définitive apportera le succès et le plaisir.

Léon Bourgeois.

RÈGLES PRÉVENTIVES DU SKIEUR DEVANT UN DANGER D'AVALANCHES

1. **Avant la traversée d'une pente suspecte.**
 - a) décrocher les courroies d'orteil
 - b) tenir les bâtons sans utiliser les poignées de cuir
 - c) circuler à des espaces d'au moins 10 mètres
 - d) fixer à la ceinture la cordelle d'avalanche et la laisser traîner derrière soi.
 - e) **par neige poudreuse** : protéger les voies respiratoires (bouche, nez), à l'aide d'un mouchoir ou d'une serviette.
2. **En cas d'avalanche par surprise.**
 - a) si les secondes précédant le danger et l'inclinaison de la pente le permettent, fuir dans le sens de cette dernière.
 - b) s'il y a sur place des arbres ou des obstacles naturels : chercher à s'y réfugier.
3. **Si l'on est pris dans une avalanche ?**
 - a) se dessaisir des skis aussi rapidement que possible, voire des bâtons et du sac, ce matériel ancrant le skieur dans la neige.
 - b) essayer, par des mouvements natatoires, de se maintenir à la surface de la neige ; mouvements de libération énergiques.
 - c) **en neige poudreuse** : protection des voies respiratoires ; bouche fermée.
 - d) si possibilité il y a : s'accrocher à un arbre ou un rocher.
4. **Lors de la disparition d'un camarade sous la neige.**
 - a) conserver son sang-froid ; ne pas perdre des yeux l'endroit où l'on a aperçu la victime en dernier lieu.
 - b) le marquer d'un point de repère (bâtons de ski, sac, etc).
 - c) examen de l'avalanche ; peut-être une partie du corps : bras, jambe, est-elle visible.
 - d) envoyer un camarade chercher du secours ; pendant ce temps, entreprendre des recherches immédiates sur les lieux du sinistre.

C. Gd.

LA NATURE DES AVALANCHES

Année après année, les avalanches descendues en Suisse et dans les vallées contiguës d'Autriche, d'Italie, de France, privent de vie quantité d'êtres humains, anéantissant leur œuvre de civilisation à la montagne. Leur empreinte marque le triomphe des forces aveugles de la nature sur la civilisation, précisément le contraire « pour les groupes humains un état d'équilibre dans lequel les forces de construction l'emportent sur celles de destruction, l'ordre sur le désordre, la vie sur la mort ». (G. Duhamel).

Bien que notre pays ait eu recours récemment à des moyens scientifiques pour conjurer ce fléau, il n'a réussi de pallier qu'à moitié la menace constante des couches de neige accumulées sur les pentes de nos Alpes. Un point reste acquis : l'observation et les essais constants, précis des conditions d'enneigement assurent le dépistage des avalanches, la détermination des endroits en danger, les mesures de précautions d'usage à l'égard de leurs habitants. Lors d'abondantes chutes de neige, le travail inlassable des spécialistes étudiant les avalanches devient plus ardu. Rien ne survient aux endroits réputés dangereux, tandis que la tragédie se produit ailleurs, témoin ce vieux chalet du Lötschental, bien planté sur la pente depuis le XV^{me} siècle.

Le centre suisse de recherches, situé au Weissfluhjoch près de Davos, a pour tâche l'étude de la neige et des avalanches et l'information au peuple suisse. Au début, une simple baraque de bois abritait le personnel disposant d'instruments élémentaires. En 1942, on réalisa l'urgence d'une installation plus perfectionnée. Nos troupes de montagne séjournaient sur les hauteurs en permanence. Les autorités fédérales ordonnent la construction d'un nouvel institut, bâtiment de pierre que l'on édifiera près de la station supérieure du chemin de fer du Parsenn, à 2600 m. d'altitude.

De nombreux spécialistes suisses et étrangers séjournent au Weissfluhjoch. Examinant les conditions d'enneigement, ils prévoient infailliblement la menace d'avalanches.

Le profane regarde la neige comme un élément ordinaire, une masse sèche, gelée ou humide. Le spécialiste considère les choses sous un autre angle : une masse de neige vit. Le mouvement anime les grandes surfaces blanches, au premier abord immobiles, prêtes à foncer sur le fond de la vallée avec un bruit de tonnerre. La neige se transforme continuellement sous l'action des conditions atmosphériques. Cette altération peut atteindre un degré de rapidité extrême. Soleil, vent, pluie, différence de température — pour ne citer que les facteurs déterminants — exercent leur influence sur la neige, modifient son poids spécifique en des proportions parfois considérables. Le poids d'un mètre cube de neige fraîchement tombée est voisin de 50 kg. ; le même volume, soumis à des changements de temps, devient de la glace, accusant le poids de 917 kg. au mètre cube. En moyenne, un mètre cube de neige à 2500-3000 m. d'altitude, pèse autour de 400-450 kg. ; il contient généralement 50 % de neige et 50 % d'air.

Ces quelques exemples démontrent que les études sur la neige offrent un centre d'intérêt de haute importance au technicien qui s'efforce d'en pénétrer les secrets.

L'étude des avalanches, en dépit de nombreux travaux et expériences, ne constitue pas une science exacte. L'heure, l'endroit précis, l'intensité du phénomène ne peuvent être définis avec une précision rigoureuse. Le centre de recherches est en mesure de préciser aux skieurs les régions suspectes ou au contraire inoffensives. Tout skieur devrait savoir en outre que les pentes ouvertes, exposées et rapides sont plus avalancheuses qu'un terrain moins accidenté et varié. Le dan-

ger d'avalanches est faible pour une pente de 0 à 25 %. Au delà de cette limite croissent les chances d'accident. Les surfaces supérieures convexes sont plus à redouter qu'un terrain concave, du fait de l'état instable de la neige. Une zone pierreuse est plus sûre qu'un pâturage gazonné où la neige a moins d'adhérence. La présence d'arbres est le meilleur agent de défense. Impuissants tout de même sont les arbres sous le choc de certains types d'avalanches de neige poudreuse sèche, dont la fluidité rappelle l'eau ou le sable.

Des expériences au laboratoire du Weissfluhjoch et dans le reste du pays, ont défini dix facteurs régissant la chute d'avalanches :

1. Profondeur de la couche de neige primitive.
2. Etat de la surface de la couche de neige primitive.
3. Profondeur de la nouvelle couche de neige.
4. Sorte de la nouvelle neige.
5. Poids de la nouvelle neige.
6. Etendue de la surface de neige.
7. Vitesse du vent.
8. Direction du vent.
9. Ecart de température.
10. Degré de pression de la couche de neige.

Les calculs prouvent que les facteurs 3, 6, 8 sont les plus décisifs pour décrocher une avalanche appartenant à l'un des quatre types suivants :

1. Avalanches de neige sèche. Elle se compose de neige fraîche aux flocons non agglutinés et se prête aux longues pentes inclinées, vierges d'obstacles naturels ou artificiels. L'avalanche de neige sèche est qualifiée de poussiéreuse, s'accompagnant d'une masse d'air des plus puissantes, au pouvoir asphyxiant.

2. Avalanche de neige mouillée. Elle est plus lourde, donc plus lente. Le skieur surpris trouve encore le temps de se mettre en lieu sûr.

3. Avalanches de planches de neige. La plus dangereuse de toutes, elle se détache à la suite d'une rupture de différentes couches, d'un coup de vent, du passage d'un être humain, voire du gibier. Leur surface caractéristique est d'un mat rugueux et terne. Elle se détache si rapidement de la pente, explosant littéralement, qu'un sauvetage n'est pas à espérer.

4. Avalanches mixtes. Elle est le résultat de la combinaison des deux premiers types, doublant sa puissance destructrice vers la vallée.

C. Gd.

Un jeune instituteur thurgovien désire passer 5 semaines (dès le 26 mars) dans une famille d'instituteur de Lausanne ou environs.

Faire offre à la Rédaction de l'*Educateur*.

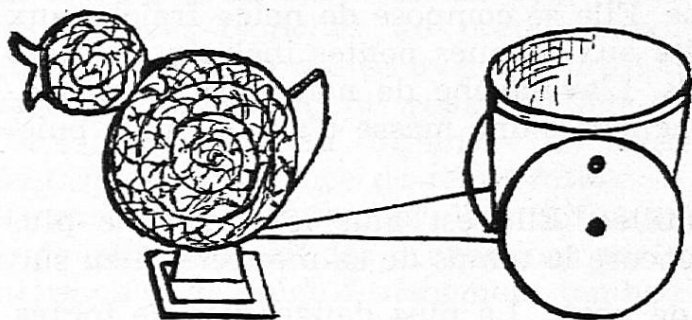
Fiche de travail manuel No 41

POUSSIN ET SON ATTELAGE

Fournitures : papier crêpe, boîte à yoghourt, papier « d'argent », attaches parisiennes, carton gris, ficelle or ou argent.

POUSSIN

1. Découper, dans du carton gris de force moyenne (No 8), un poussin fait de deux parties :
 - a) tête et bec (diam. du rond, pour la tête : 4 cm.) ;
 - b) corps, queue et pattes (diam. du rond, pour le corps : 7 cm.).
2. Au moyen de bandelettes de papier crêpe de 2,5 cm. de largeur, découpées dans la largeur du rouleau, et d'une seule teinte (jaune, par ex.), confectionner 6 à 8 tresses (se reporter, pour ce travail, au Feuillet No 1, Petit panier en papier crêpe).
3. Coudre des tresses en cercle afin d'obtenir deux ronds de 7 cm. de diamètre pour le corps et deux ronds de 4 cm. pour la tête.
4. Appliquer ces ronds de chaque côté des cercles de carton après avoir bourré l'intérieur d'un peu d'ouate (pour donner du volume au poussin). Les réunir par un point de surjet.



5. Coudre ensemble tête et corps.
6. Peindre (gouache) le bec, la queue et les pattes.
7. Fixer le poussin sur un socle de carton fort (voir croquis).

CHAR

1. Recouvrir de papier « d'argent » une boîte de yoghourt.
2. Y fixer les 2 roues (couvercles de mêmes boîtes, peints), au moyen d'attaches parisiennes.
3. Couper un segment à chaque roue, afin d'assurer l'équilibre du char.
4. Atteler le poussin avec une ficelle dorée ou argentée.
5. Garnir de paille de couleur, disposer de petits œufs.

Remarque. Le poussin peut aussi se faire à la scie à découper, dans du bois croisé, ainsi que les roues du char.

Mlle A.-C. D.

POUR GARNIR LA TABLE DE PAQUES



Oeufs cuits durs ou vidés de leur contenu :

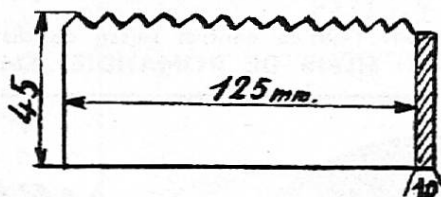
- à transformer en **têtes de personnages** (gouache) ;
- à habiller d'une **coiffure fantaisiste** : bonnets de cuisinier (1), haut de forme (2), mitre d'évêque (3), coiffure de clown (4), canotier (5), chapeau anamite (6), casquette d'officier (7), chapeau de prêtre (8), chapeau pointu (9), etc.
- à poser sur un **faux-col** droit, ouvert, rabattu, aux coins cassés ou arrondis, démesurément haut, avec ou sans cravate, décoré ou non.

Pour faire les différentes coiffures et les cols, utiliser de la carte blanche, à découper selon les croquis ci-dessous. Montage par couture ou collage (onglets dentelés) ou agrafe (« parisiennes »).

Les coiffures 8 et 9 ont été obtenues par le système des serpentins enroulés bout à bout puis modelés et imprégnés de « verre liquide » (selon la technique des « poteries incassables » du Feuillet No 9, nov. 1947).

Bocfil.

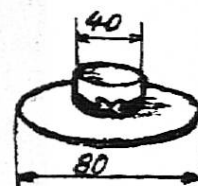
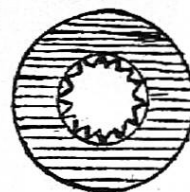
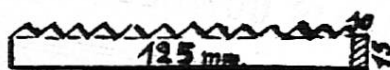
Coiffures cylindriques



Mitre



Canotier



Casquette d'officier



BIBLIOGRAPHIE

La **Neue Schulpraxis** est un journal pédagogique mensuel de Suisse allemande qui ne contient que des leçons soigneusement préparées par des collègues expérimentés ; chaque degré a sa part et maintes leçons sont des chefs-d'œuvre de pédagogie pratique. Nous ne saurions trop recommander cette publication à ceux de nos collègues qui lisent facilement l'allemand.

On s'abonne an den **Verlag der Neuen Schulpraxis**, Gutenbergstr. 13, St Gallen, pour 7 fr. l'an. C.C.P. IX 5660, St Gallen.

1 abonnement de classe,

c'est déjà quelque chose... quelques élèves abonnés, c'est beaucoup mieux. 1 sur 3 dans chaque classe de nos cantons romands, c'est le minimum indispensable pour assurer le développement normal des journaux d'enfants : « Caravelle » — « Ecolier Romand » — « Ecolier Romand pour les Cadets ».

OFFICE CENTRAL SUISSE DE DISTRIBUTION DE MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT PAR LES PROCÉDÉS VISUELS

Lanternes de projection **CAMERAFIX** et films fixes des Editions Filmées de Paris

CAMERAFIX (Type A. connu jusqu'à ce jour)	Fr. 160.-
CAMERAFIX (Type ST. plus lumineux - nouveau)	Fr. 197.-
Films fixes	Fr. 2.50 et Fr. 2.75



Résistance
additionnelle
pour
tensions
supérieures
à 125 V.

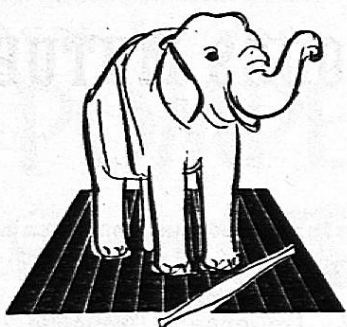


Commandes exécutées par l'Office central suisse de distribution de matériel d'enseignement par les procédés visuels: **FILMS DE ROMANDIE, EMMANUEL ZÜRCHER NEUCHÂTEL**

Votre jardin prospère

si vous employez
les engrais efficaces:
**NITRATE D'AMMONIAQUE
ENGRAIS COMPLET LONZA**

LONZA S.A. BALE



L'enseignement du modelage

crée des valeurs durables, tangibles et spirituelles. Non seulement l'élève parvient rapidement à faire de jolis objets pratiques, mais — ce qui est plus important encore — des qualités indispensables, telles que le sens de l'observation, la représentation des figures, la notion de l'espace, sont développées ; tout l'enseignement devient plus suggestif grâce au modelage.

L'argile à modeler Bodmer est bon marché. Comme outils, on se sert de ses doigts et peut-être d'une ou deux baguettes à modeler.

Demandez des échantillons gratuits des différentes qualités d'argile à modeler Bodmer. Directives détaillées contre envoi de 90 ct. en timbres - poste (gratuites avec une commande de 10 balles d'argile). Exposé fondamental du professeur A. Schneider, St-Gall, Fr. 1.40.

E. BODMER & Cie

Fabrique de céramique, Zurich

Uetlibergstrasse 140

Tél. (051) 33 06 55

A l'enseigne de la **Lampe Eternelle**

vous trouverez toujours
un cadre accueillant



*Un bon vin
et des spécialités au fromage*

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

Doublez

l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf

Service rapide et soigné !

Prix avantageux !

**Teintureries Morat
Lyonnaise Réunies S.A.**

PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUIBAN 85



Votre fleuriste

Tél. 23.74.19

Fournisseur officiel de la palme S. P. V.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT

Ed. Payot 2 - Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

Cherchez-vous un but de course ?

Venez à **CHAMPÉRY-PLANACHAUX** 1055-1800 m.
LES PORTES DU SOLEIL
LE COL DE COUX

Demandez au Bureau de Renseignements la carte des excursions ainsi que
tout renseignement qui pourrait vous être utile.

Un ancien élève des Ecoles lausannoises

Venez passer vos vacances et week-end dans la plus belle région
des Alpes Vaudoises

Gryon-Barboleusaz-Villars-Bretaye

Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées

Billets du dimanche toute l'année

Funi-Ski Bretaye-Chamossaire

Télé-Ski Bretaye-Chaux Ronde

Télé-Ski Lac Noir-Bretaye

CHEMIN DE FER BEX-VILLARS-BRETAYE

Voyages G. Mugellesi, **VEVEY**

Tél. 5.33.53

23-26 mars : **Venise** - Fr. 155.—.

2-7 avril : **Florence-Pise** - Fr. 205.—.

9-14 avril : **Venise-Trieste** - Fr. 210.—.

19-22-26 avril : Un jour à **Stresa** - Fr. 35.—.

11-14 mai : Pentecôte - **4 jours à Florence** - Fr. 155.—.

En mai : **La Corse** et **Rome-Naples-Capri**, etc.

TOUS ACCOMPAGNÉS PAR G. MUGELLESY - VEVEY

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone permanent **22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES
DE LA VILLE
DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE:

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

Carnets à anneaux pour étudiants

BIELLA

Le produit suisse renommé - Un seul carnet pour tous les cours

ACADEMIA

ACTO

MATURA

UNI

2 anneaux 18 m/m 6 anneaux 15 m/m 6 anneaux 19 m/m 2 anneaux 24 m/m

EN VENTE DANS TOUTES LES PAPETERIES

Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

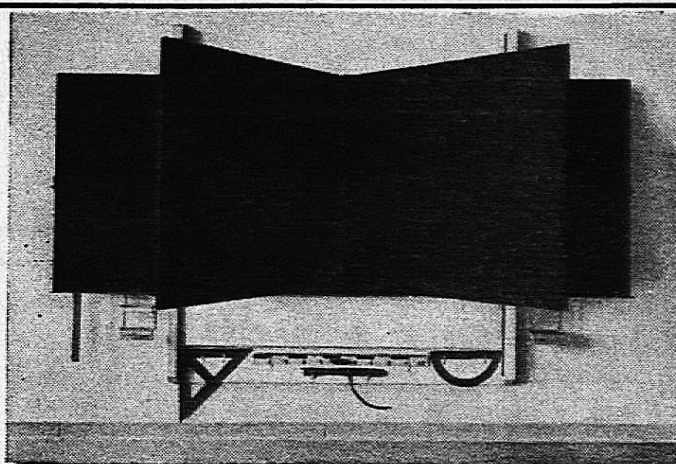
garantie par l'Etat et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION



Hunziker Söhne THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs**,
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

Vos imprimés

seront exécutés avec goût par l'

IMPRIMERIE CORBAZ S. A.
MONTREUX

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



Enfin! Une Encyclopédie pour la jeunesse!

● Qu'est-ce que le Radar? ● Comment fonctionne la télévision? ● Où vivent les nègres Bantou? Vous trouverez les réponses à ces questions et à plus de 4000 autres dans la nouvelle **Encyclopédie NAGO** pour la jeunesse.

En outre, vous y trouverez de A à Z, non seulement l'explication des phénomènes naturels et techniques, mais encore des noms géographiques, des termes étrangers, des notions de médecine, de psychologie, etc. De plus, les très belles images en plusieurs couleurs qui se trouvent dans les paquets de BANAGO, dans le NAGO-

MALTOR et dans les tablettes de chocolat NAGO illustrent cet album de façon merveilleuse.

Commandez aujourd'hui encore l'Encyclopédie NAGO pour la jeunesse qui vient de paraître et qui vous est offerte (sans images) au prix de détail de Fr. 4.50, qui est inférieur au prix de revient.

Un cadeau pour la vie!

PW

NAGO - Usines Produits Alimentaires S.A., Olten
(A envoyer sous pli fermé)

Je commande Encyclopédie NAGO pour la jeunesse à Fr. 4.50 (sans images)*.

* Ci-joint Fr. en timbres-poste.

* Montant versé au compte de ch. post. Vb 150 NAGO Olten.

* A envoyer contre remboursement. (* S'ill. ce qui ne convient pas)

Prénom : _____ Nom : _____

Lieu : _____ Rue : _____ No : _____



A VENISE

DU 9 AU 13 AVRIL

2^{me} classe, voyage accompagné, à l'excellent hôtel « HUNGARIA », visites avec guide vénitien, excursion en gondoles à MURANO.

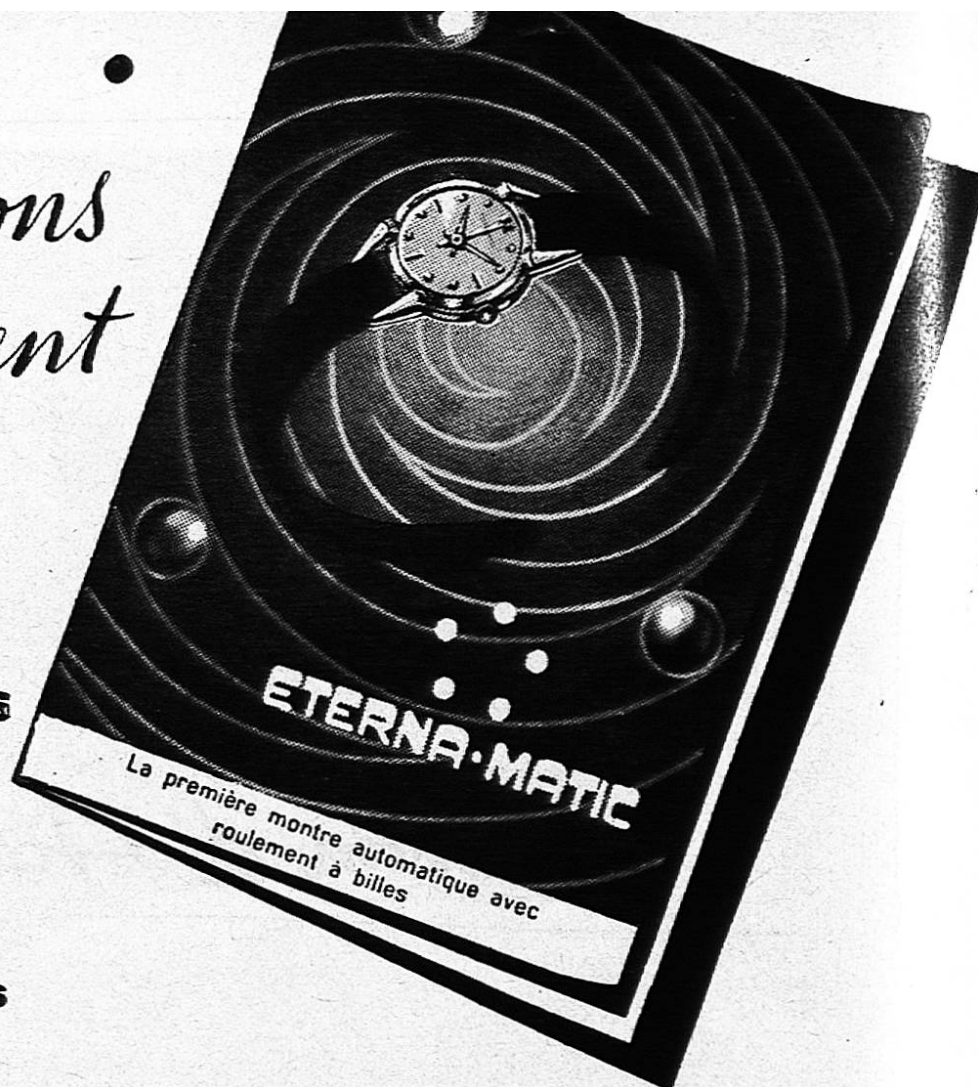
Prix forfaitaire: **Fr. 178.** — qui exclut tout supplément en cours de route.

„TOURISME POUR TOUS“ 3, place Pépinet - LAUSANNE
Téléphone 22 14 67

Nos voyages-croisières à CAPRI, par Rome-Naples-Pompei-Gênes reprendront régulièrement dès le 1er mai.

*Nous t'offrons
gratuitement*

**cet horaire de
leçons en couleurs**



**Demande-le avec
le coupon ci-dessous**

La première page représente l'ETERNA-MATIC, la première montre automatique du monde avec roulement à billes. Cette montre possède un mouvement extraordinaire, qui ne doit plus jamais être remonté — il marche automatiquement jour et nuit.

Le remontage automatique est construit d'une manière si subtile que tout frottement est pour ainsi dire supprimé — il fonctionne en effet au moyen d'un roulement à billes comprenant 5 billes microscopiques. Au dos de l'horaire tu trouveras bien des renseignements au sujet du roulement, des dimensions étonnamment petites des billes, de leur poids, ainsi que d'autres précisions intéressantes.

Ecris-nous; tu recevras ton horaire de leçons par retour. A l'intérieur, tu y trouveras un tableau très bien compris, où tu pourras noter tes leçons. Toute l'année, il sera ton fidèle compagnon.

Si toute la classe désire cet horaire de leçons, n'hésite pas à le communiquer à ton maître, afin qu'il passe une commande pour tous.

**A la Fabrique
de montres
ETERNA S. A.
Grenchen / Sol.**

Veuillez m'envoyer gratuitement exemplaires de votre horaire de leçons / pour moi personnellement / pour toute ma classe,

Nom :

Age :

Domicile :

Classe :

Rue :